Fiche d'aide pour

RESPONSABLE DE SALLE

(responsable de l'accueil et de l'organisation)

Sa désignation est obligatoire (article 13 du règlement sportif), il doit être majeur, licencié au club et son rôle principal est de veiller au bon déroulement de la rencontre sportive. C'est un **OFFICIEL**, ses coordonnées doivent être mentionnées au dos de la feuille de match.
Rq : le responsable de salle ne pourra exercer aucune autre fonction et devra rester à proximité de la table de marque pendant la rencontre.

Ce que je dois faire

1. **J'arrive** au moins 30 minutes avant le début de la rencontre
2. **Je vérifie** l'état de la salle (est-elle praticable ?), la disponibilité et la propreté des vestiaires
3. **Je mets en place** la table de marque (feuille de match, flèche, drapeaux rouges, chronographes, plaquettes de fautes, trousse de stylo, pharmacie, …)
4. **Je fournis** 2 bouteilles d'eau à chaque équipe (casier à bouteille posé au niveau du banc des joueurs) et une à chaque arbitre
5. **J'accueille** les officiels (arbitres et officiels de table de marque) et leur donne la clé du vestiaire « arbitre »
6. **J'accueille** les équipes et leur indique leur vestiaire respectif
7. Pendant toute la durée de la rencontre, **je reste en contact** permanent avec le 1er arbitre et me tiens à sa disposition
8. Si nécessaire, **je suis tenu d'adresser** à la Ligue ou au Comité, le jour même de la rencontre, un rapport circonstancié sur les incidents éventuels au cours de la rencontre
9. A la fin de la dernière rencontre, je range le matériel

La tâche du responsable de salle se termine après la signature de la feuille de marque par le premier arbitre.
Toutefois, en cas de tensions, il doit raccompagner les arbitres et assurer leur sécurité.

« Que celui qui réside fasse en sorte que celui qui passe se souvienne »

Mes devoirs

- Doit prendre toute mesure garantissant la sécurité des personnes et des biens pendant la rencontre.
- Doit organiser le service d'ordre.
- Doit rester en contact permanent avec le 1° arbitre du début à la fin de la rencontre.
- Doit rester prés de la table de marque pour être visible des arbitres pendant toute la durée de la rencontre.
- Doit répondre à tous problèmes qui peuvent se poser lors d'une rencontre:
  - expulser un joueur, un spectateur.
  - faire fermer la buvette
  - faire passer la serpillère
  - appeler les services de secours
  - résoudre un problème matériel
  - etc…
- Doit faire un rapport dans des cas bien spécifiques, à la demande du 1° arbitre.

Extrait du règlement sportif :

Le responsable de salle – (article 13 du Règlement Sportif)

1. Le groupement sportif recevant doit mettre à la disposition du premier arbitre un dirigeant assurant la fonction de responsable de l'organisation, désigné conformément à l'article 610 des règlements généraux, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre.
2. Ce responsable sera obligatoirement licencié au groupement sportif et devra veiller à la bonne organisation. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra rester à proximité de la table de marque pendant la rencontre.
3. Il est tenu d'adresser à la Ligue le jour même de la rencontre, un rapport circonstancié sur les incidents éventuels au cours de la rencontre.

Outre ses fonctions liées à la sécurité, ses attributions sont :
4. Accueillir les arbitres et les assistants, contrôler les normes de sécurité et s'assurer de la mise en place, avant la rencontre d'un service d'ordre suffisant et intervenir pour assurer la sécurité des arbitres et des assistants avant, pendant et après la rencontre.
5. Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans un local approprié ou dans les vestiaires des arbitres.